



Maisons-Alfort, le 8 décembre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de changement mineur de composition de la préparation  
phytopharmaceutique FINAL TX (numéro d'intrant : 8800109)**

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n°2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Afssa a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par BAYER CROPSCIENCE France SAS, de demande de changement mineur de composition de la préparation phytopharmaceutique FINAL TX.

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché de la préparation **FINAL TX** a été retirée le 03/09/2008, la demande présentée par BAYER CROPSCIENCE France SAS est considérée comme non recevable.

**Pascale BRIAND**